



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans : retraites complémentaires

Question écrite n° 120003

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revalorisation des retraites des artisans, des commerçants et de leur conjoint survivant. Bien que les pensions des artisans retraités aient fait l'objet d'une revalorisation de 0,99 % en avril 2006, les inégalités perdurent sur le montant de leurs retraites. Les associations d'artisans retraités constatent que les pensions des régimes complémentaires ont été gelées et qu'une revalorisation du point défini par l'article D. 635 du code de la sécurité sociale permettrait de débloquer la situation. Sachant que le bilan quinquennal prévu par le régime complémentaire obligatoire doit intervenir cette année dans le but d'examiner les ajustements nécessaires, les retraités de l'artisanat demandent une revalorisation conséquente pour pouvoir rattraper la baisse de leur pouvoir d'achat. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120003

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2007, page 2328